

Les maires en "colère" veulent un moratoire sur la baisse des emplois aidés

Paris, 6 sept. 2017 (AFP) -

Les associations de maires de France ont fait bloc mercredi, à deux semaines des sénatoriales, pour réclamer un moratoire sur la baisse des emplois aidés qui impacte l'ensemble des communes et exprimer la "colère" des élus face aux méthodes du gouvernement.

"Alerte rouge ! Il faut absolument se reprendre, corriger cette affaire des emplois aidés", a lancé François Baroin (LR), le président de l'Association des maires de France (AMF).

Les six associations du "bloc communal" étaient symboliquement réunies pour une conférence de presse de rentrée au cours de laquelle elles ont déploré la dégradation des relations entre les collectivités et l'exécutif, quatre mois seulement après l'élection d'Emmanuel Macron.

"Déception", "été meurtrier": les élus, toutes tendances confondues, ont dénoncé le manque de concertation et les méthodes de l'exécutif. "Nous étions en confiance, prêts à travailler pour un pacte avec le gouvernement. Et patatras !", a déploré M. Baroin.

Dès la Conférence des territoires, le 17 juillet, le chef de l'Etat a annoncé que l'effort d'économies demandé aux collectivités territoriales serait porté de 10 à 13 milliards d'euros sur cinq ans. Deux jours plus tard, le gouvernement décidait d'un gel des dotations de 300 millions d'euros.

Mais la tension a grimpé d'un coup avec la décision du gouvernement de réduire le nombre d'emplois aidés, très prisés par les communes, à quelques semaines de la rentrée scolaire. "C'est un sujet qu'il faut reprendre totalement, il faut que le gouvernement fasse des propositions assez vite", a insisté le président de l'AMF.

Quelle que soit la taille des communes, les élus ont réclamé l'arrêt de la baisse brutale des contrats aidés. "Nous demandons un moratoire pour que nous ayons le temps d'analyser au cas par cas quels sont les postes que nous allons être obligés de titulariser, et ceux que nous allons pouvoir malheureusement ne pas renouveler", a fait valoir Caroline Cayeux (LR), présidente de Villes de France.

- 'Alerte très forte' -

Le nombre d'emplois aidés doit passer de 460.000 en 2016 à environ 320.000 cette année. Ils sont notamment utilisés dans le secteur périscolaire par les collectivités, qui employaient 95.000 bénéficiaires de ce type de contrat en 2015.

Les maires pointent les contradictions des pouvoirs publics, qui ont incité les communes à recourir aux emplois aidés, notamment au cours du dernier quinquennat.

Pour Olivier Dussopt (PS, APVF), leur diminution aura des conséquences sur les tarifs et la qualité des services publics.

Vanik Berbérian, de l'Association des maires ruraux (AMRF), a mis pour sa part en garde contre la mobilisation des maires sur le terrain: "cette inquiétude est en train de se transformer en colère, c'est une alerte très forte que nous lançons aujourd'hui".

Selon la ministre du Travail Muriel Pénicaud, une mission sur les emplois aidés doit rendre ses conclusions "d'ici la fin de l'année".

Conscients que chacun doit participer au redressement des comptes publics, les élus estiment que les collectivités ont respecté leurs engagements dans ce domaine. "L'Etat n'arrive pas à réduire ses dépenses et nous demande de réduire les nôtres", a affirmé le maire de Toulouse Jean-Luc Moudenc (LR, France urbaine), selon qui les collectivités ont "atteint 97% des objectifs" d'économies qui leur ont été imposés.

La mobilisation des maires survient à deux semaines des élections sénatoriales du 24 septembre, pour lesquelles les élus municipaux constituent les gros bataillons du corps électoral. L'AMF prépare en outre son congrès des 21 au 23 novembre "où tout sera mis sur la table", a rappelé François Baroin.

L'AMF, qui regroupe la quasi-totalité des maires, France Urbaine (grandes villes), Villes de France (moyennes), l'APVF (petites), l'ADCF (communautés de communes) et l'AMRF (maires ruraux) étaient réunies pour cette



PAYS :France
SURFACE :94 %
PERIODICITE :Quotidien



► 6 septembre 2017 - Edition Fil Gen

conférence de presse.
dch/frd/mm

Afp le 06 sept. 17 à 15 25.